

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 1^{er} septembre 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le 1^{er} septembre, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire, en session ordinaire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Nicolas Dupré, Michel Adam, Baptiste Gauthier, Mélanie Garcia, Arnaud Bigé, Danielle Gerville-Reache, Jean-Jacques Nerdenne

Absent excusé : Guillaume Van de Cappelle avec pouvoir à Jean-Michel Rigault

Secrétaire de séance : Jean-Michel Rigault

En ouverture de séance, le maire demande la possibilité d'ajouter un dossier à l'ordre du jour : participation aux transports scolaires

Le conseil municipal accepte l'ajout de ce dossier.

I - Lecture des comptes rendus des séances des 7 juillet et 7 août : acceptés, les conseillers les signent.

II - Point financier :

La situation de la trésorerie au 1^{er} septembre n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail est fourni aux conseillers présents : le montant des dépenses prévues sur septembre s'élève à 31 000 €, le montant à recevoir sur septembre s'élève à 39 800 €, soit une situation prévisionnelle fin septembre à + 42 787 € compte tenu de la trésorerie au 1^{er} septembre d'un montant de 33 987 €.

III - Encaissement de chèque :

Le maire fait part d'un remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre concernant le muret du parking d'un montant de 1 145.60 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté charge le maire de procéder à l'encaissement de ce chèque au compte 758.

IV - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Le maire présente au conseil municipal le montant de l'indemnité annuelle de conseil demandée par la receveuse municipale de Saint Fargeau, Maryse MALLE, pour un montant brut de 338.23 €.

Le conseil municipal à la majorité (7 voix pour 4 voix contre) accepte le paiement de l'indemnité et charge le maire de procéder à son mandatement.

VI - Logiciel dématérialisation des actes et des budgets communaux :

En raison de l'obligation de dématérialisation des actes et des budgets vers la préfecture et la trésorerie, il est nécessaire d'acquérir un logiciel compatible auprès de la société Cerig. Le devis s'élève à 990 € T.T.C. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte ce devis et charge le maire de passer commande.

VII - Dissolution du CCAS :

Le maire propose au conseil municipal de dissoudre le CCAS, comme la loi l'y autorise au 31 décembre 2017.

Ainsi le budget du CCAS n'aura plus lieu d'être et sera totalement absorbé et géré par la commune dans son budget principal.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté :

- DECIDE la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, toutes les dépenses et recettes seront intégrées et gérées sur le budget principal de la commune
- CHARGE le maire d'en informer la trésorerie de Saint Fargeau et la Préfecture et d'accomplir toutes les démarches relatives à ce changement.

VIII - Subvention association

Le maire présente le dossier de demande de subvention de l'association 19/20 Gym qui est complet pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte le versement de la subvention demandée.

IX - Sécurité routière - voirie municipale - dossier amendes de police

- a) Voirie municipale : le maire présente les devis de l'entreprise Rolland concernant des travaux situés - lotissement de la Fauvin, chemin allant au point propreté, à la Petite Poisse, à la Grande Poisse, bi-couche sur les pavés rue Thiers pour un montant total TTC de 20 851.70 €. Les conseillers acceptent ces devis et chargent le maire de passer commande. La partie des travaux située à la Fauvin sera imputée en investissement au compte 2151 pour un montant de 11 035.52 € TTC et le reste en fonctionnement au compte 615231 pour un montant de 9 816.18 € TTC. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la partie de la Fauvin.
- b) Sécurité routière : afin de réduire la vitesse des véhicules venant de la route de Sougères à l'entrée du village, il avait été évoqué la possibilité d'implanter un plateau ralentisseur et de déplacer le radar pédagogique sur la route venant d'Etai la Sauvin. Dans cette optique, le maire a demandé des devis : un à l'entreprise Rolland pour un montant de 6 131.80 € H.T. et un autre à l'entreprise Colas pour un montant de 5 222 € H.T. Une discussion s'engage sur l'utilité d'un plateau ralentisseur. Un vote a lieu à main levée pour l'implantation ou non d'un plateau, le maire ne prend pas part au vote : 4 voix contre 5 pour. Le plateau sera créé, l'entreprise retenue sera La Colas moins disante pour un montant H.T. de 5 222 €.
- c) Amendes de police : le maire est chargé de solliciter des subventions dans le cadre des amendes de police pour le plateau ralentisseur (travaux qui ne seront pas réalisés avant mars 2018) et de demander également un complément de subvention pour les panneaux de signalisation qui ont été implantés dans le cadre de la sécurité routière (rue Gambetta, rue du Bon Dieu Jaune)
- d) Adhésion Agence Technique Départementale : le maire informe que l'Agence Territoriale Routière (ATR de Toucy) n'est plus apte à apporter son aide tant technique que de conseil aux collectivités. Seule l'Agence Technique Départementale est habilitée à effectuer ces fonctions. L'adhésion se fait par paiement d'une cotisation annuelle qui est fixée pour 2017 à 1,20 € par habitant. Le conseil municipal accepte cette adhésion à compter de 2018 et charge le maire de signer tous documents correspondants à cette affaire.

X - Décisions modificatives

Au vu des travaux d'investissements à effectuer en 2017 et prévision début 2018, le conseil municipal accepte d'effectuer des augmentations et virement de comptes budgétaires pour les investissements suivants :

- compte 208 - logiciel dématérialisation	1 000 €
- compte 2151 - voirie fauvin avec éclairage public	16 500 €
- compte 2152 - réseaux voirie pour plateau ralentisseur	6 500 € (travaux réalisés en 2018)
- comptes 13 - subventions	7 000€ (estimation avant dépôts de dossiers)

XI - Entretien des trottoirs et des caniveaux

Le maire rappelle le projet d'arrêté municipal pour l'entretien des trottoirs et caniveaux communaux évoqué lors du conseil de juillet suite à des remarques de drogiens sur la saleté et le mauvais entretien des trottoirs. Les employés communaux (deux) ne peuvent entretenir l'ensemble de la voirie communale sur plus de 28 kms (hors chemins). Après discussion, il est demandé aux habitants de faire un effort pour entretenir leur trottoir dans la limite de leurs possibilités. Si des remarques continuent sur l'insalubrité du village l'arrêté municipal projeté sera pris avec obligation pour l'ensemble des drogiens d'entretenir leur trottoir sous peine d'une amende.

XII - Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne

Le maire demande aux conseillers de voir les points d'éclairages qui pourraient faire l'objet de travaux pour signalement au SDEY avant le 15 octobre.

XIII - Guinguette

Le maire informe le conseil des dernières avancées sur le dossier de la reprise de la guinguette. Une réponse d'une candidate devrait être transmise avant le 10 septembre. Si elle refuse ou ne se manifeste pas, le maire est chargé de lancer les demandes de candidatures pour la saison 2018. Les membres du conseil seront informés de l'avancement du dossier.

XIV – Organisation des Assises des Grognards de la Garde Impériale – Association Jean Roch Coignet

Le maire fait part au conseil d'une demande des « Grognards » de venir à Druyes faire leurs assises nationales sur deux jours en avril 2018. Ce projet ambitieux fera l'objet d'une présentation détaillée lors de la prochaine réunion publique.

XV – Participation transports scolaires année 2017/2018

Le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une participation aux transports scolaires avait été attribuée aux familles au taux de 50 % des dépenses engagées.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté reconduit cette participation au taux de 50 % sur justificatifs fournis par les familles.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 Subvention aux personnes de droit privé.

XI – Affaires diverses :

a) Le maire fait part des remerciements de Madame Anne Romer-Guéret – association L'Ame et la Corde pour l'implication municipale lors des concerts de cet été.

b) La gendarmerie de l'Yonne propose aux mairies d'organiser des réunions pour sensibiliser et conseiller les personnes âgées sur les méthodes utilisées par les malfaiteurs. Le conseil accepte qu'une réunion ait lieu à Druyes, le maire est chargé de prendre contact avec les services concernés.

c) Le conseil est informé qu'il y a un litige sur les travaux de peinture réalisés sur un puits au hameau de Brétignelles avec le voisinage de la personne propriétaire de ce puits. Cette affaire n'est pas du ressort de la mairie, un courrier sera adressé à Madame Moreau.

d) Les travaux de peinture à l'église vont débiter la première quinzaine d'octobre. L'église devra être fermée un mois. La paroisse sera informée ainsi que Madame Neveu, responsable sur Druyes.

e) Le prochain Drogien paraîtra début octobre. Les associations devront fournir leurs articles avant le 25 septembre.

f) Une réunion publique aura lieu le vendredi 13 octobre à 18 h salle du conseil municipal.

Prochain conseil : le vendredi 06 octobre à 20 h 30